



# Evaluation du programme LEADER 2014-2020 du GAL du plateau de Saclay

Ce projet est cofinancé par le  
Fonds Européen Agricole pour  
le Développement Rural.  
L'Europe investit dans les  
zones rurales.



<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Partie 1 : Mise en oeuvre du programme</b>	<b>7</b>
<b>1. Avancement de la programmation</b>	<b>7</b>
a. Vue globale	7
b. Détail par fiche action et ensemble des transferts	8
c. Analyse de l'avancement de la programmation	10
1. La mise en oeuvre du programme LEADER	10
2. Un GAL engagé pour mener à bien la programmation	11
3. Satisfaction des porteurs de projet et des acteurs institutionnels	13
<b>2. Animation et gestion du programme</b>	<b>13</b>
a. Organisation temporelle entre programmation et paiement	13
b. Le choix d'accompagner des projets plus importants, complets et impliquant les acteurs du territoire	13
c. Une communication active tout au long de la programmation	14
d. Pour T&C la structure porteuse, le besoin d'une équipe d'animation qualifiée et importante	15
e. Les difficultés administratives rencontrées dans l'animation / gestion	16
f. Une mise en danger de la trésorerie des porteurs de projets	18
<b>Partie 2 : Impacts du programme sur les enjeux du territoire</b>	<b>19</b>
<b>1. Impact général du programme sur le territoire</b>	<b>19</b>
a. Un travail partenarial renforcé	19
b. Les projets territoriaux nés de la dynamique LEADER	20
<b>2. Impact du programme LEADER sur les enjeux spécifiques du territoire</b>	<b>21</b>
Axe I : Un cœur agricole durable pour ce territoire périurbain	22
Fiche Action I.A : Garantir les infrastructures indispensables à la fonctionnalité des espaces agricoles	22
Fiche Action I.B : Appuyer des projets collectifs structurants pour le développement de l'agriculture à l'échelle du plateau	22
Fiche Action I.C : Encourager la diversification et l'évolution durable des exploitations agricoles	23
Axe II : Un territoire partagé qui révèle ses richesses	24
Fiche Action II.A : Co-construire et coordonner une vision d'ensemble des richesses patrimoniales et des usages du territoire	24
Fiche Action II.B : Mettre en oeuvre des projets structurants pour cette vision d'ensemble	25
Fiche Action II.C : Stimuler les acteurs économiques et associatifs qui valorisent les patrimoines	26
Axe III : Le plateau de Saclay, laboratoire agriurbain des territoires de demain	26
Fiche Action III.A : Favoriser les interactions avec l'enseignement et la recherche pour accompagner l'évolution des techniques agricoles et l'émergence de démarches environnementales	26
Fiche Action III.B : Encourager les innovations sociales locales qui répondent aux enjeux agricoles et alimentaires des tissus urbains franciliens	27
Fiche IV : Coopération	28
<b>Conclusion</b>	<b>28</b>

# Introduction

Le plateau de Saclay, situé à l'ouest de l'Île-de-France et occupant une surface de 15 570 hectares, regroupe 20 communes dont 3 intercommunalités, et 2 départements l'Essonne et les Yvelines. On compte environ 200 000 habitants dont une quinzaine sont des exploitants agricoles. De par sa proximité avec Paris, à 15 km, le plateau de Saclay subit une forte pression foncière notamment suite à la création de l'Opération d'Intérêt National ayant pour objectif de déployer le cluster scientifique et technologique Paris-Saclay. Grâce à la mobilisation des acteurs locaux, ce territoire bénéficie d'une zone de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (ZPNAF) d'une superficie de 4 115 hectares inscrite dans la loi du Grand Paris de 2010. Le programme d'action de la ZPNAF est coordonné par l'Établissement Public Paris-Saclay avec lequel Terre et Cité travaille. Terre et Cité a souhaité impulser une démarche évaluative de la ZPNAF sur le territoire suite à l'évaluation de son programme LEADER. Ainsi cette évaluation se base sur des données récoltées dans le cadre de ces deux évaluations permettant d'évaluer dans son entièreté le territoire et les dynamiques permises par le programme LEADER. Une équipe de plusieurs salariés, trois stagiaires et onze services civiques ont travaillé sur le programme LEADER entre son lancement en 2016 et le 30 juin 2021.

Variables	Explications des variables	Etat des lieux du territoire en 2015	Etat des lieux du territoire en 2021
Superficie (ha)	Superficie totale du territoire du GAL	15570	15570
Exploitations agricoles	Nombre total d'exploitations agricoles sur le territoire du GAL	14	18
Habitants	Nombre total d'habitants sur le territoire du GAL	201650	
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Densité de population sur le territoire du GAL	1295,12	
Communes	Nombre de communes sur le territoire du GAL	20	20
Intercommunalités	Nombre d'intercommunalités (y compris seulement en partie concernées)	3	3
Surface Agricole Utile	Donnée statistique permettant d'évaluer la surface foncière destinée à la production agricole	2368	2369,3
Taux SAU		15,21	15,22
Superficie urbanisée	Quantité d'espaces artificialisés sur un territoire	5120,5	5120,5
Taux d'urbanisation		32,9	32,9
Superficie des espaces forestiers et naturels	Ensemble des surfaces forestières et naturelles sur le territoire du GAL	3977,8	3977,8
Taux d'espaces forestiers et naturels		25,55	25,55
Superficie du territoire bénéficiant d'un statut de protection (ZAP, ZPNAF, PRIF...)	Somme des superficies réglementaires contribuant à la protection des terres agricoles sur le territoire.	4 115,00	4 115,00

*Tableau 1 : Fiche d'identité du territoire (Annexe 1)*

La stratégie du Groupe d'Action Local (GAL) s'est développée autour de trois axes : un cœur agricole dynamique et durable pour ce territoire agriurbain, un territoire partagé qui révèle ses richesses et un laboratoire agriurbain des territoires de demain.

Le premier axe comprend des fiches actions soutenant des projets développant l'agriculture sur le plateau, la diversification et l'évolution durable des exploitations agricoles ou encore les projets garantissant les fonctionnalités agricoles (pour les agriculteurs et collectivités). Le second axe permet d'accompagner les projets d'un public plus large comme les associations, les entreprises et les offices du tourisme qui valorisent les richesses patrimoniales et les usages du territoire, ou encore de stimuler des acteurs économiques et associatifs valorisant les patrimoines (naturel, culturel, bâti et agricole).. Enfin, le troisième axe encourage les interactions entre la recherche et l'agriculture, mais aussi les innovations sociales locales. Cet axe s'adresse à de nombreux acteurs tels que les associations, collectivités ou établissements de recherche.

#### Axe I : Un coeur agricole dynamique et durable pour ce territoire périurbain

I.A	Garantir les infrastructures indispensables à la fonctionnalité des espaces agricoles
I.B	Appuyer des projets collectifs structurants pour le développement de l'agriculture à l'échelle du Plateau
I.C	Encourager la diversification et l'évolution durable des exploitations agricoles

*Tableau 2 : Fiches actions de l'axe I*

#### Axe II : Un territoire partagé qui révèle ses richesses

II.A	Co-construire et coordonner une vision d'ensemble des richesses patrimoniales et des usages du territoire
II.B	Mettre en oeuvre des projets structurants pour cette vision d'ensemble
II.C	Stimuler les acteurs économiques et associatifs qui valorisent le patrimoine

*Tableau 3 : Fiches actions de l'axe II*

#### Axe III : Le Plateau de Saclay, laboratoire agriurbain des territoires de demain

III.A	Favoriser les interactions avec l'enseignement et la recherche pour accompagner l'évolution des techniques agricoles et l'émergence de démarches environnementales
III.B	Encourager les innovations sociales locales qui répondent aux enjeux agricoles et alimentaires des tissus urbains franciliens

*Tableau 4 : Fiches actions de l'axe III*

#### Axe IV : Coopération

#### Axe V : Animation-gestion

Terre et Cité (T&C) s'est intéressée à l'évaluation du programme LEADER dès 2017. Afin de s'assurer que le référentiel d'évaluation soit bien adapté au territoire qu'il s'attache à évaluer et à la stratégie LEADER qu'il sous-tend, plusieurs temps d'échange et de concertation ont permis de définir des variables et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ces derniers ont ensuite été validés collectivement par les différents membres du GAL et acteurs associés (collège agriculteurs, comité technique, comité de programmation etc.). Les indicateurs choisis ont pour but d'établir un suivi dans le temps de l'impact et de la cohérence du programme LEADER à l'échelle du territoire et de faciliter la prise de décision ainsi que l'action en portant à connaissance des éléments jugés structurants.

Le référentiel créé comprend plus d'une cinquantaine d'indicateurs renseignés tous les deux ans depuis 2015, date du début du programme LEADER. Le référentiel s'organise en 5 grands axes d'évaluations déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels à travers des questions évaluatives, des critères de jugement pour aboutir à la liste d'indicateurs. Les objectifs à atteindre à la fin de programmation ont été fixés par le Comité technique.

*En plus des indicateurs demandés par la région, présents dans l'annexe 01, le détail de la démarche d'évaluation sur le plateau de Saclay est présent dans les annexes 02, 03 et 04.*

A mi-parcours, le GAL a souhaité réaliser un premier bilan avec ses membres.

*Le bilan est présenté dans l'annexe 05.*

La demande de la commission européenne de faire une évaluation renforcée du programme LEADER a permis d'initier une démarche territoriale d'évaluation qui est allée au delà du simple cadre LEADER, puisque T&C a été référent du volet de valorisation du projet de recherche AGRIGE (Archipels AGriurbains Résistances et Gouvernances) portant sur l'évaluation des territoires agriurbains, dont la méthodologie d'auto-évaluation des territoires agriurbains a été présentée à la région en 2018. De plus, nous réalisons actuellement l'évaluation de la ZPNAF et de son programme d'action pour le compte de l'EPA Paris-Saclay. Au regard des stratégies évaluatives mises en place, l'association Terre et Cité avait été invitée le 19 janvier 2019 à présenter son travail sur l'évaluation à la commission européenne auprès du sous groupe permanent LEADER.

Ces dynamiques complémentaires sont présentes dans les annexes 06 et 07.

#### Récapitulatif des annexes :

- Annexe 01 : Indicateurs de la région Ile-de-France
- Annexe 02 : Articulation des différentes évaluations
- Annexe 03 : Structuration de l'évaluation LEADER
- Annexe 04 : Lexique d'évaluation du programme LEADER
- Annexe 05 : Evaluation LEADER mi-parcours réalisée en 2020
- Annexe 06 : Evaluation des territoires agriurbains
- Annexe 07 : Evaluation de la ZPNAF
- Annexe 08 : Détail de consommation par fiche action
- Annexe 09 : Difficultés administratives

Le territoire du Plateau de Saclay évoluant très rapidement de par la pression des travaux liés à l'Opération d'Intérêt National, la construction de ce référentiel avec l'ensemble de ces indicateurs est d'autant plus pertinente sur ce territoire et donne une base de données inédite sur les transformations possibles d'un territoire agriurbain. Ce travail sur l'évaluation a donc permis de **lancer des dynamiques territoriales d'évaluation** et a été particulièrement utile pour **renseigner l'évolution rapide du territoire** du Plateau de Saclay en construisant un système de suivi du territoire.

# Partie 1 : Mise en œuvre du programme

## 1. Avancement de la programmation

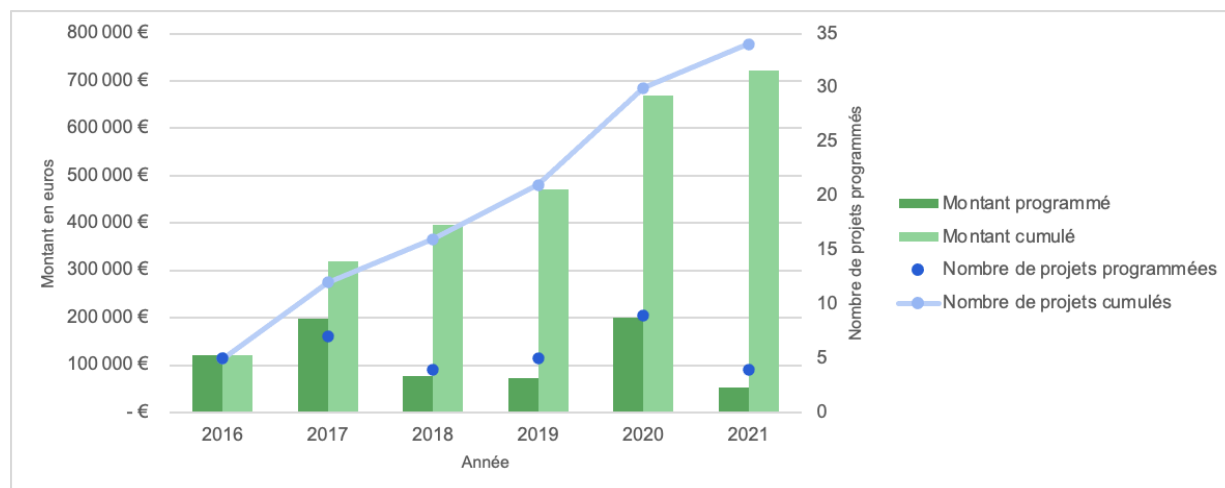
### a. Vue globale

Au 30 juin 2021 la maquette est consommée à **59 %** en termes de projets programmés. Le **montant total programmé est de 730 417,11€ dont 193 396,7€ de payés. Soit 146 083,42€ en moyenne de programmé par année entre 2016 et 2020.**

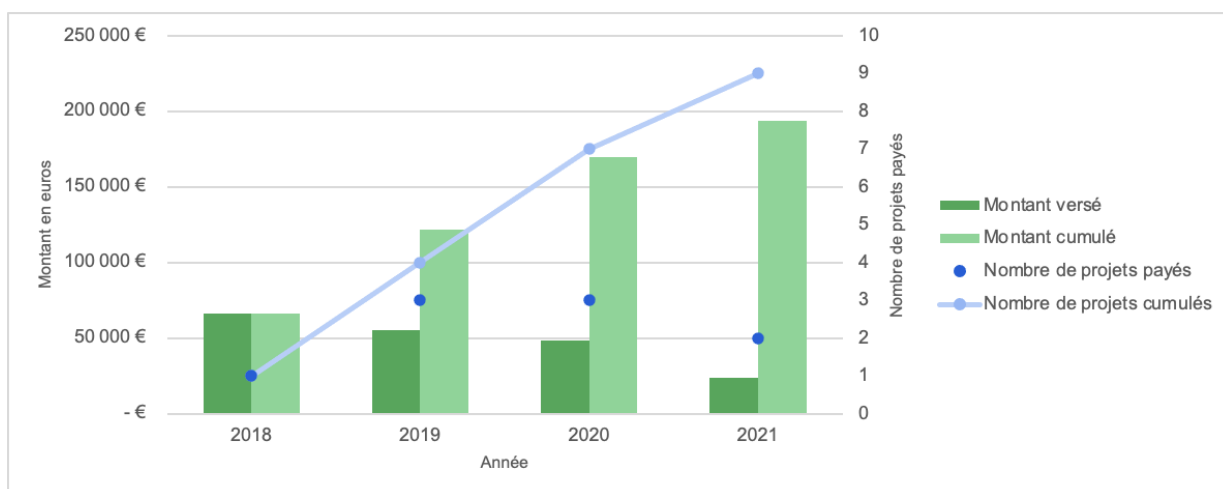
Fiche-action	Nombre de projets programmé	Montant programmé	Nombre de projet payé	Montant payé
I.A	1	23 893,3€	0	
I.B	12	264 962,11€	3	29 238€
I.C	3	15 607,11€	1	3 604,5€
II.A	1	19 999,74€	1	19 923,42€
II.B	2	28 914,50€	0	
II.C	2	19 622,16€	0	
III.A	6	100 901,97€	1	4 302,34€
III.B	1	19 500€	0	
IV	1	15 000€	0	
V	5	216 328,44€	3	136 328,44€
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>730 417,11€</b>	<b>9</b>	<b>193 396,7€</b>

*Tableau 4 : Consommation de l'enveloppe par fiches actions (30/06/2021)*

Afin d'avoir un aperçu de la consommation de l'enveloppe programmée et payé par année, deux graphiques ont été réalisés :



*Graphique 1 : Montants et nombre de projets programmés (30/06/2021)*



*Graphique 2 : Montants et nombre de projets payés (30/06/2021)*

### Les projets à venir sur la fin de la programmation :

La maquette est programmée à 59%, l'évaluation se terminant fin juin 2021, les projets à venir en fin de programmation ne sont pas inclus dans ces données (voir *Tableau 5 - Projections*). Cependant il est observé un effet d'entraînement en fin de programmation avec notamment plusieurs projets prévus dans les derniers comités avec des montants importants. Par exemple, deux projets d'installation de ferme publique et deux projets de financement de matériel par ces maraîchers sont en cours de montage qui nécessitent des temps d'émergence longs au vu des contraintes administratives (PLU, permis de construire, commission des sites etc...).

Cependant la dynamique LEADER a tout de même été impactée par la pandémie COVID puisque le GAL n'a accompagné que 13 projets sur l'année 2020, soit environ 10 de moins que les autres années (*annexe 1*).

Nous pouvons observer sur le tableau suivant qu'en juin 2021, 5 projets étaient en cours d'instruction à la région pour un montant assez conséquent d'environ 200k€. De plus, le GAL a aujourd'hui fléché l'ensemble du reste de l'enveloppe disponible vers différents projets ce qui permettrait de terminer l'enveloppe en fin de programmation.

En instruction	5	192 739,35 €
En montage	6	255 626,00 €
Incertain	1	20 000,00 €
Plus tard mais sûr	2	65 000,00 €
Projection versés	34	678 031,60 €
<b>Total général</b>	<b>52</b>	<b>1 211 396,95 €</b>

*Tableau 5 : Projection de la maquette*

### b. Détail par fiche action et ensemble des transferts

Sachant que le *Tableau 4* et les *Graphique 1 et 2* donnent un aperçu global de la consommation d'enveloppe par fiche action et par année, il a été fait le choix de ne pas intégrer le détail écrit au sein de ce document. Cependant, il est possible de le retrouver dans l'*annexe 8 - Détail de consommation par fiche action*.

Finalement, on observe que l'ensemble des consommations des fiches action est assez proche du prévisionnel puisque les transferts ont été pour l'instant de 65 000€, soit 5% de l'enveloppe totale allouée, même si certaines fiches ont pu dépasser le montant total de programmation prévue au départ. Ci-dessous figure le tableau récapitulatif des transferts.. D'autres transferts seront à prévoir en fin de programmation, pour la fiche action III.A par exemple où de nouveaux projets de recherche sont prévus.

Fiche Action	Montant initial	Montant après transfert	Montant transféré
FA-I-A	99 200,00 €	99 200,00 €	0
FA-I-B	212 000,00 €	272 000,00 €	+ 60 000,00 €
FA-I-C	172 600,00 €	142 600,00 €	- 30 000,00 €
FA-II-A	67 500, 00 €	72 500,00 €	+ 5 000,00 €
FA-II-B	132 600,00 €	102 600,00 €	- 30 000,00 €
FA-II-C	114 000,00 €	109 000,00 €	- 5 000,00€
FA-III-A	97 000,00€	97 000,00 €	0
FA-III-B	64 500,00 €	64 500,00 €	0
FA-IV	31 800,00 €	31 800,00 €	0
FA-V	247 800,00 €	247 800,00 €	0

*Tableau 6 : Récapitulatif des transferts effectués*

## c. Analyse de l'avancement de la programmation

### 1. La mise en oeuvre du programme LEADER

**Le GAL a accompagné au 30 juin 2021, 122 projets.** Ces projets ont été accompagnés dans toutes leurs phases, de l'idée du projet à la concrétisation. Le GAL a ainsi réalisé des apports significatifs tels que les différents types de financements complémentaires au FEADER et la mise en lien avec les acteurs locaux. Les porteurs de projet agricole ou les chercheurs ont pu participer au collège d'agriculteurs, créant un lien avec le tissu agricole déjà présent qui a permis de recueillir des conseils auprès des exploitants. De nombreuses réunions ont été réalisées avec les porteurs de projet, majoritairement en accompagnement individuel par les membres du GAL afin de répondre à leur demande et besoin de manière personnalisée. L'accompagnement est difficilement quantifiable car il s'agit avant tout d'une disponibilité sur le temps long auprès des porteurs de projet pouvant se traduire par simples appels ou par des discussions informelles, mais apportant des solutions concrètes, pour le financement notamment.

**En 2020, neuf projets ont été programmés, comparé aux autres années : cinq en 2016, sept en 2017, quatre en 2018, cinq en 2019. Ce nombre maximal de projets accompagnés est sans doute le résultat du suivi mis en place dans les années antérieures aboutissant à la programmation des projets, ainsi que de l'augmentation des ressources humaines permettant de faciliter le travail administratif des dossiers.**



Sur l'ensemble de la programmation, **29 porteurs de projets ont été financés, dont 11 exploitations agricoles, 7 associations, 6 établissements publics, 4 collectivités et un syndicat.**

## **2. Un GAL engagé pour mener à bien la programmation**

Le GAL du plateau de Saclay est l'un des territoires LEADER le plus petit en termes de surface mais aussi en termes de nombre d'exploitations. Ainsi pour cette programmation FEADER axée en région parisienne autour de l'agriculture, il y avait un enjeu fort d'arriver à mobiliser fortement les agriculteurs présents sur le territoire ainsi que d'impliquer largement d'autres catégories d'acteurs autour de ces enjeux, peu habituels sur un territoire périurbain.

### Un GAL appuyé sur la gouvernance de T&C

La mise en place du programme LEADER sur le plateau de Saclay s'est appuyée sur les atouts de Terre et Cité, notamment sa gouvernance avec la réunion de quatre collèges. Le fonctionnement LEADER avec les comités est venue renforcer cette gouvernance et a permis de rassembler les acteurs autour d'une stratégie territoriale.

### Mobilisation des agriculteurs

Ces acteurs du plateau de Saclay sont ancrés au sein de la dynamique portée par T&C, en effet, une majorité prend part au collège des agriculteurs, certains siègent au comité de programmation et viennent en comité de projet. Ainsi, le programme LEADER est porté par cette catégorie d'acteurs. Les agriculteurs ont souhaité, dès le début de la programmation, encourager la dimension collective des projets agricoles et les partages d'expérience entre eux. Ainsi tous les projets ayant trait à l'agriculture ou à des projets de recherche appliquée devaient être présentés en collège agricole afin de bénéficier des conseils des autres agriculteurs. Par ailleurs, la bonification liée à la démarche collective implique que les agriculteurs soient inclus dans la stratégie territoriale ou proposent la visite de leurs fermes. Ces bonifications permettent aux acteurs de l'agriculture de se rencontrer et de montrer leur projet. Les visites de fermes leur donnent une visibilité territoriale. Enfin, ils ont été encouragés à candidater sur des projets collectif pour l'achat de matériel en commun (tel le projet d'achat d'un épandeur de fumier ou d'un roto-étrille) ou encore pour le financement d'études tel que le projet *"action expérimentales pour la gestion des ravageurs des cultures en contexte périurbains"*.

### Un lien qui s'est renforcé avec les acteurs de la recherche et les étudiants

Le troisième axe de la stratégie a attiré des acteurs de la recherche pour mener des projets en lien avec les agriculteurs ce qui, jusqu'alors, avait peu été mis en place. Suite aux échanges avec les agriculteurs, la ferme de Grignon a pu bénéficier de la subvention pour le projet de bilan gaz à effet de serre, l'INRAE de financement pour l'étude sur les légumineuses en culture ainsi que l'étude sur les services écosystémiques rendus par les sols agricoles drainés du plateau de Saclay et l'Université Paris-Saclay pour l'étude sur les ravageurs.

Au total, 9 projets de recherche appliquée ont été financés (s'ancrant ou non dans la fiche III.A). De nouveaux projets ont été développés avec les acteurs de la recherche tel le projet de coopération de Living Lab (fiche action IV), mené par T&C, servant à rassembler les acteurs de la recherche, du plateau mais aussi de la plaine de Versailles. De même, le plateau

accueillant un certains nombres d'étudiants avec les grandes écoles tel Polytechnique, Centrale Supélec et en terme plus général l'Université de Paris-Saclay, ces acteurs ont été intégrés aux comités de programmation afin de représenter leurs associations étudiantes (l'association ELSE de Polytechnique par exemple).

### La réussite des instances mises en place

Trois instances ont été mises en place, à savoir le comité de projet dont le but était de conseiller, d'évaluer les projets et de les suivre sur un plus long terme, le comité technique qui conseillait sur la mise en œuvre de la programmation et le comité de programmation, instance délibérative. Même si les rôles de ces comités ont légèrement évolué et que certaines modalités ont été allégées, leur existence a été fondamentale pour la réussite de la programmation. Le comité technique a alerté à la mi-programmation les membres du comité de programmation sur la difficulté à mobiliser des porteurs de projet ayant la capacité à s'intégrer dans la dynamique LEADER (autofinancement, trésorerie, etc). De plus, le comité technique est en partie composé des chargées de mission à l'agriculture des trois agglomérations et de l'EPA Paris-Saclay, ce qui a permis de fluidifier les échanges sur les dossiers où ces instances participaient en tant que porteurs de projet, financeurs ou partenaires. Au début, les membres du comité de projet étaient désignés par axe stratégique en fonction de leurs compétences (agriculture, patrimoine, recherche...). Cependant avec le temps, un groupe de membres très impliqués et présents s'est dégagé et a pu créer un noyau solide d'acteurs du territoire ayant une certaine connaissance en montage de projet et pouvant conseiller au mieux les porteurs de projet.

Dans chacun de ces trois comités, on note un taux de renouvellement assez faible des acteurs qui sont restés dans ces instances tout au long de la programmation, ce qui montre leur fort intérêt. A titre d'exemple, les comités de programmation se sont réunis en moyenne **3,8 fois par année et ont compté une participation moyenne de 22 structures présentes** et participants. Ce chiffre prend en compte les participants actifs des binômes ainsi que les auditeurs libres dans les comités. Nous n'avons par ailleurs jamais été en défaut de quorum tout au long de la programmation.

Il est également possible de voir l'implication des membres des comités techniques et de programmation à travers cette restitution sur l'évaluation. En effet, lors des dernières années les membres se sont particulièrement impliqués dans l'évaluation générale, le choix et la rédaction des indicateurs à travers les présentations et ateliers réalisés en comité. L'évaluation a donné une bonne opportunité de poursuivre la réflexion de fond sur le sens de la stratégie locale de développement définie collectivement lors de la phase de candidature.



Atelier de travail sur l'évaluation avec les membres du GAL le 30 août 2017

### 3. Satisfaction des porteurs de projet et des acteurs institutionnels

#### Satisfaction de l'accompagnement de T&C par les porteurs de projet

Par ailleurs, le fonctionnement du programme, l'animation et la relation avec les porteurs de projet assurée par l'équipe technique du GAL, ont apporté une plus-value pour les projets et l'association. **Les porteurs de projets se sont dits en grande majorité satisfaits de l'accompagnement. Sur 13 participants au formulaire de satisfaction, six se disent très satisfaits, six satisfaits et un insatisfait.** Un porteur de projet très satisfait souligne que *“la complexité des dossiers à remplir a été largement diminuée grâce aux intervenants de l'association Terre et Cité qui ont pu nous guider au travers de ce dédale administratif franco français”*.

#### Reconnaissance du rôle de T&C vis à vis des acteurs institutionnels

Pour les porteurs de projet, le GAL aide à faire connaître le programme LEADER, il rassemble les acteurs et simplifie l'obtention de la subvention. En participant à l'émergence de possibles projets, T&C suit la dynamique territoriale et participe à la concrétisation de nouveaux projets et l'arrivée d'acteurs. De fait, par ces rencontres et son suivi, l'association obtient une reconnaissance institutionnelle. Les relations avec les instances départementales et locales (telles que les communautés d'agglomérations) ont été développées et entretenues pour débloquer des cofinancements pour les projets. T&C est ainsi en contact régulier et rapproché avec ces institutions, ce qui lui donne une crédibilité. Ainsi, l'association est reconnue par celle-ci comme un acteur du développement local et de la dynamique territoriale.

## 2. Animation et gestion du programme

### a. Organisation temporelle entre programmation et paiement

Avec la première programmation sur le Plateau de Saclay, le choix a été fait de **se concentrer dans les premières années sur l'émergence de projets avec des acteurs divers et des projets variés** ce qui a demandé un temps d'animation important. A partir de 2020, l'équipe s'est concentrée sur les demandes de paiement. Cependant, la complexité administrative du LEADER ainsi que le contexte sanitaire, ont ralenti la progression des dossiers de paiement. Enfin plusieurs des projets se sont déroulés sur des temps longs (construction, projets de recherche) et malgré leur commencement en début de programmation, certains ne se sont terminés qu'en 2020 ou 2021. Ainsi une majorité des demandes de paiement n'ont commencé qu'à cette période-là, du moins pour beaucoup de projets qui ont bénéficié d'un financement important.

### b. Le choix d'accompagner des projets plus importants, complets et impliquant les acteurs du territoire

L'équipe technique du GAL a remarqué que beaucoup de projets ont fait appel au programme LEADER pour des enveloppes financières restreintes. Or ces projets ont nécessité beaucoup de travail administratif. En réaction à ce constat, il a été décidé de limiter

l'accompagnement des petits porteurs de projet à partir de 2021 car le temps administratif dépensé est disproportionné par rapport aux montants de la subvention.

Par ailleurs, en cours de programmation, le type de porteurs de projets s'est diversifié, ainsi que l'augmentation des taux d'aides de cofinancement avec la diminution de la part d'autofinancement.

Le GAL a également soutenu des porteurs de projet en finançant l'ensemble des postes de dépenses qui permettent au porteur de projet la bonne réalisation de celui-ci. **On note onze projets qui valorisent des frais salariaux** en plus de dépenses d'investissement, ce qui prend plus de temps à justifier (bulletins de salaires, fiche de temps) mais est essentiel pour la mise en œuvre et la réussite du projet.

Il y a eu de nombreuses discussions en comité de programmation pour trouver les porteurs de projet responsables et ayant les compétences administratives sur les sujets. Ainsi **environ 50% des projets ont été réalisés par des collectivités, des établissements publics ou des organismes qualifiés de droit public**. Or ces porteurs de projet sont soumis aux règles strictes des marchés publics et le montage de ces projets est complexe de par la quantité de pièces justificatives à fournir et le calendrier dans lequel les différentes phases doivent s'insérer.

Finalement, on peut remarquer qu'au cours du temps, les montants financés sont et seront plus conséquents et les structures porteuses de projets plus organisées. Cela permet de financer à bien des projets importants avec des partenaires motivés et suffisamment structurés pour assurer la bonne gestion des projets.

### c. Une communication active tout au long de la programmation

#### Communication du GAL

Le GAL a communiqué notamment par le biais de newsletters, d'impressions de livrets sur les projets programmés ou encore sur le site ou les réseaux sociaux de l'association. Ces communications ayant pour but de faire connaître le programme LEADER aux acteurs du territoire. De nombreux porteurs de projets ont eu connaissance du programme grâce à un contact avec une collectivité territoriale.

On décompte tout au long de la programmation un **total de 26 communications écrites rédigées avec le concours de l'équipe du GAL (papier, internet, articles journaux)**. De plus, des éléments de communication ont été réalisés sur des kakémonos afin de valoriser le programme lors des événements réalisés par Terre et Cité. De plus, **deux livrets d'une vingtaine de pages** ont été réalisés en 2017 puis 2020 qui recensent l'ensemble des projets financés par le programme en détaillant les contenus techniques et financiers. Ces livrets ont été communiqués à l'ensemble de nos partenaires numériquement et distribués dans les différentes collectivités. Certains porteurs de projets, en nous contactant, ont spécifié qu'ils avaient pu découvrir le programme grâce à la communication du GAL et de nos partenaires.

#### Communication des porteurs de projet

La majorité des porteurs de projet n'a pas eu de problème pour communiquer via une affiche visible sur les lieux de travail ou sur une page internet spécifique. Cependant la

communication obligatoire pour les porteurs de projet a parfois été difficile à mettre en place concernant les logos à apposer. En effet, la règle d'apposer un logo de l'Union Européenne sur la page d'accueil du site internet d'un porteur de projet semblait parfois infaisable. Le plus souvent, cette règle était difficilement perçue par les plus gros porteurs de projet (communauté de communes, établissements de recherche) pour deux principales raisons :

- La modification de la charte graphique (puisque le logo de l'UE doit obligatoirement être en bleu) et l'ajout d'un nouveau logo qui peut générer des coûts.
- Mettre en avant un financeur (pour des sommes qui peuvent être moindre qu'un autre)

#### d. Pour la structure porteuse, le besoin d'une équipe d'animation qualifiée et importante

**La nécessaire formation des personnes chargées de l'animation sur le volet administratif et financier** du LEADER a pu ralentir les processus administratifs en début de programmation. Le caractère associatif de la structure porteuse a été à la fois une force et une faiblesse. D'un côté il permet d'être réactif et d'associer l'ensemble des parties prenantes en son sein, mais de l'autre il limite les capacités administratives et financières, contrairement aux autres structures de GAL d'Ile-de-France qui étaient adossées à des institutions (collectivités territoriales, , PNR...) avec des capacités toutes autres et le soutien de fonctions supports en interne. Ainsi, l'équipe technique du GAL a pu couvrir de multiples dimensions : la gestion administrative et financière, l'accompagnement de porteurs de projets, la communication, l'organisation de comités... L'équipe technique a dû monter en compétences sur un certain nombre de sujets tels que les marchés publics, les aides d'Etat, etc. De plus, les complexités administratives liées au programme LEADER ont obligé l'équipe technique à accompagner de près l'ensemble des porteurs de projets afin de gagner du temps dans les montages : aide au remplissage de formulaire et annexe, explication détaillée des pièces administratives à fournir, aide à la recherche de cofinancement et de devis comparatifs.

Au regard de ces multiples facettes d'action et de la complexité du programme, Terre et Cité a fait le choix de recruter régulièrement des stagiaires et alternants aussi bien pour l'accompagnement et le suivi des projets mais aussi pour l'évaluation. Cette volonté d'engager des étudiants au sein de la structure a permis :

- La formation de futurs actifs sur les enjeux diversifiés de développement territorial, de subventions européennes, de compréhension de tissu d'acteurs du territoire. Cette dernière est un point clé dans la volonté de l'association de former de nouvelles personnes sur ces problématiques.
- D'avoir une aide constante sur le programme LEADER, lors des moments clés où de nombreux porteurs de projets se présentaient (post-covid) ou pour les montages administratifs des demandes de paiement par exemple.

Le contrepartie de ce choix a été le turn-over constant des ressources humaines sur le programme, tous les 6 mois ou un an, car la formation peut prendre du temps. De plus, nous avons pu remarquer que le fait de changer régulièrement d'interlocuteur sur un même projet pouvait être compliqué pour le service instructeur de la région.

Finalement, Terre et Cité a pu disposer à certains moments de ressources humaines importantes sur le programme LEADER, nécessaires au final afin de mener à bien le montage et le suivi des projets importants cités ci-dessus.

**Au total, 520 574,98€ ont été utilisés pour l'animation/gestion du programme sur 6 ans, soit 92 348,75€ par an. Le total de 216 328,44€ ont été mobilisés sur l'enveloppe LEADER, soit environ 17,5% de l'enveloppe globale.**

#### e. Les difficultés administratives rencontrées dans l'animation / gestion

##### Organisation en interne des structures porteuses de projet

Certains liens avec les structures porteuses de projets ont parfois été compliqués. En effet les projets portés par des petits porteurs, comme les agriculteurs ou les associations, sont longs car ces structures ne disposent pas des moyens humains suffisants pour assumer seul le montage de dossier LEADER. A l'inverse, l'équipe technique du GAL a pu se confronter à un nombre très importants d'interlocuteurs dans le cas de grande structure telle que des collectivités ou organismes de recherche. Un projet touchant à une collectivité par exemple obligera à échanger avec un ou plusieurs élus, un chargé de mission, un responsable administratif et financier, un chargé de communication, un expert juridique, un expert comptable, un directeur des services, les prestataires choisis pour le projet...

##### Temporalité de montage de projets et lourdeurs administratives

Certains projets ont pu prendre beaucoup de temps concernant le montage mais aussi pendant leur réalisation au niveau administratif. Le nombre de pièces demandées pour l'instruction a parfois ralenti le démarrage dû à certaines pièces qui devaient être recueillies par les porteurs de projets au sein d'agence/institutions (demande auprès de la MSA, justification des seuils de marchés publics etc..). C'est également le cas au niveau des demandes de paiement où la précision des réalisations du projet peuvent être chronophages (photos, fiches de temps, factures acquittées répondant à un cahier des charges très précis). **Nous avons estimé qu'entre le moment où nous rencontrons un projet mûr (qui peut passer en comité d'opportunité) et son démarrage, au moins 6 mois sont nécessaires pour réunir les pièces considérées comme indispensables à l'instruction.**

Cette temporalité peut avoir des impacts différents : démoralisation des porteurs de projet face à l'impossibilité de démarrer le projet ou encore l'augmentation des prix des matériaux pour les achats. Nous accompagnons en ce moment deux groupes de maraîchers qui souhaitent obtenir des subventions pour l'achat de serres. Cependant le prix des serres est en train d'augmenter de manière significative ce qui les oblige à changer leur plan financier régulièrement avant de présenter le projet à la région.

Nous avons voulu illustrer ces difficultés à travers deux exemples précis : le projet de recherche sur les ravageurs des cultures porté par l'Université Paris Saclay ainsi que le projet d'achat de matériel pour un élevage de brebis d'Olivier Marcouyoux. Vous pourrez retrouver le détail à travers *l'annexe 9 - Difficultés administratives*.

##### Autres cas généraux

Il est possible d'affirmer qu'un certain nombre de subventions n'ont pas abouti dû à la complexité administrative du programme. Certains projets se sont arrêtés à cause des

demandes de devis comparatifs qui demandaient une précision trop grande (rénovation d'un magasin fermier chez un agriculteur). D'autres porteurs de projets ont décidé d'arrêter dès qu'ils ont vu le nombre de pièces administratives demandées (par exemple la réalisation de balades pédagogiques dans la forêt par l'ONF). D'autres détails administratifs peuvent parfois également ralentir le processus de manière globale : récemment des chercheurs ont refusé de transmettre leurs bulletins de salaires pour une demande de paiement dû aux nouvelles réglementations RGPD.

La signature de manière générale des documents a pu poser problème : les porteurs de projet institutionnels ne comprennent pas pourquoi la signature électronique n'est pas plus utilisée. En effet les parcours de signatures dans les grandes institutions pouvant être longs et encore augmentés suite à la banalisation du télétravail. Certains statuts d'organisations, comme les SCOP ou les SCIC, sont des barrières à l'obtention d'une subvention.

Ce type d'aller-retour peut parfois mettre à mal la relation des GAL avec les porteurs de projet au regard du nombre d'échanges et d'aller retour qui sont effectués pour certaines pièces.

#### Pour la structure porteuse

Trois points principaux ont été remarqués : tout d'abord un problème s'est posé pour la prise en charge de l'animation gestion, autour de la justification du temps de travail des salariés. Les deux premières années, une bonne compréhension du cadre a été difficile dû à la complexité du programme. Le décalage des paiements sur les projets et l'animation-gestion a été problématique pour la trésorerie de l'association qui s'est retrouvée à 2 mois de la cessation de paiements avec un risque de fermeture. Enfin, la problématique liée au manque de moyens humains a été lourde à porter avec beaucoup de temps passé pour les recrutements internes de stagiaires et d'alternants, mais également pour sensibiliser à l'importance de renforcer les équipes RH de la Région pour assurer le bon traitement des dossiers. La dernière année de programmation a été complexe avec des ressources humaines à mobiliser pour faire face à la fin de programmation ainsi que les incertitudes sur la fin de programmation (tels les 25% pour l'animation, etc).

### f. Une mise en danger de la trésorerie des porteurs de projets

#### Trésorerie décalée pour les porteurs de projets

Certains porteurs de projets ont pu avoir des problèmes de trésorerie suite à la longueur administrative des demandes de paiement. Cela n'est pas problématique pour les grosses structures qui ont des fonds en trésorerie importants, cependant pour les petites associations ou pour certains exploitants agricoles le financement tardif peut être dangereux.

**De plus, on note qu'une dizaine de porteurs de projet n'ont pas voulu se lancer dans le programme LEADER au regard de l'avance de trésorerie que cela leur aurait demandé. L'impossibilité de réaliser des avances décourage des petits porteurs de projet innovants qui sembleraient pourtant être la cible idéale de LEADER.**

Dès le début de la programmation, T&C avait identifié des solutions avec des partenaires et était en lien avec Essonne Active pour la mise à disposition de prêts avantageux, et le site de crowdfunding KissKissbankbank pour aider sur la part d'autofinancement nécessaire. Cependant malgré leur présence aux réunions organisés à destination des porteurs de projet, ainsi que l'accompagnement d'une campagne de financement participatif et d'un prêt à Essonne Active, il a été constaté que ces nouvelles procédures à mener en parallèle pour assurer de la solidité de la structure étaient un poids de plus pour de petits porteurs de projet et ne fonctionnait pas.

### Terre et Cité et les contrats d'apports

La structure d'animation elle-même s'est retrouvée en difficulté à cause des décalages de trésorerie liés au paiement de l'animation-gestion. Dès 2017, des solutions de trésorerie ont été cherchées et le système des contrats d'apport avec droit de reprise a été mis en place grâce au soutien des membres de Terre et Cité et de la Caisse des dépôts et consignations. En effet au début de l'année 2018, plus de 100 000 euros étaient en attente de versement. Ces prêts seront rendus aux membres de T&C et de la CDC en 2023 à la fin de la programmation.

---

## Partie 2 : Impacts du programme sur les enjeux du territoire

### 1. Impact général du programme sur le territoire

Le travail d'animation de Terre et Cité financé dans le cadre LEADER a eu des impacts au delà du programme dans la multiplication des installations par exemple, la création de la dynamique autour du programme d'action de la ZPNAF, ou encore l'accentuation des collaborations avec les acteurs du monde agricole tel que la Chambre d'agriculture, le pôle ABIOSOL ou les acteurs de la recherche. Il a permis également le déclenchement de projets d'envergure territoriale.

#### a. Un travail partenarial renforcé

##### Renforcement de l'identification du territoire

Le périmètre du programme LEADER a permis de communiquer davantage sur cette petite région agricole et de participer à l'identification du plateau de Saclay, malgré les différentes limites administratives, pour des acteurs extérieurs du territoire et de la dynamique.

##### Articulation entre les compétences des acteurs publics et complémentarité entre les aides

L'animation du programme LEADER ainsi que sa gestion a nécessité la mise en œuvre de temps d'échange spécifiques avec les acteurs publics : collectivités, départements, chambre d'agriculture, etc. Ces temps d'échange ont été collectifs lors des comités techniques ou lors de rendez-vous individuels réguliers. Ils ont permis, à chaque fois, de voir quelles actions pouvaient être réalisées ou relayées et par quels acteurs, avec une répartition des rôles de chacun sur les projets. De même, les collectivités ayant différents dispositifs financiers propres aux compétences de la structure, il y a eu une articulation mise en place entre les différents dispositifs accessibles aux porteurs de projet, voire entre des relais en interne avec d'autres services de ces mêmes structures (département, région, etc). Enfin, même si les deux politiques agricoles du département de l'Essonne et des Yvelines sont différentes, les conventions de cofinancement automatiques mises en place avec chaque département ont permis de synchroniser les financements disponibles pour les agriculteurs et les autres acteurs locaux.



### Des habitudes et méthodes de travail

De par le nombre et la régularité des instances du programme LEADER, les acteurs du monde urbain et rural ont pu se rencontrer de nombreuses fois au cours des dernières années et échanger ensemble sur les projets. Ainsi, ils ont pu apprendre à se connaître et à travailler ensemble et ils ont poursuivi le travail collectif qui avait émergé lors de l'élaboration de la stratégie locale de développement pour la candidature LEADER.

Cet équilibre entre les membres dans les instances a notamment permis aux agriculteurs de trouver leur place malgré leur petit nombre et les menaces qui pèsent sur cette agriculture périurbaine. De plus, on a pu remarquer que les avis des agriculteurs étaient souvent demandés par les autres acteurs, lors des présentations des projets LEADER.

## b. Les projets territoriaux nés de la dynamique LEADER

### Le développement des filières de proximité

Depuis l'année 2010 où les entreprises ont exprimé leur souhait de s'approvisionner en produits locaux pour leur restauration collective, Terre et Cité a toujours œuvré sur cette thématique. Cependant le projet a pris une tout autre ampleur avec l'aide de LEADER ce qui a permis aux collectivités de se rencontrer régulièrement et de prendre l'habitude de travailler ensemble; ce qui a été très utile pour le montage du Projet Alimentaire Territorial, labellisé 1er PAT d'Ile-de-France. LEADER a également pu financer des projets concrets pour accompagner notamment les installations : la ferme périurbaine de Magny-les-Hameaux, les prochains projets des Loges-en-Josas et de Bièvres, et l'accompagnement de dynamiques de circuits courts (rencontre de deux porteurs de projet souhaitant installer des casiers en circuits courts et aménager un van de vente en circuits-courts). La concrétisation du projet de la ferme périurbaine de Magny-les-Hameaux a donné confiance et a montré la possibilité aux autres communes de pouvoir installer des maraîchers sur leurs terres publiques. Ainsi une dynamique d'installation s'est observée sur le plateau de Saclay depuis le début de la crise sanitaire. La date de la fin de programmation a également permis de fixer une échéance avant laquelle les projets devaient aboutir et à accélérer la mise en œuvre de certains.

### La transition agroécologique sur le territoire

Avec le projet de recherche PROLEG mené par l'INRAE sur l'introduction des produits résiduels organiques (compost, fumier, etc) et les légumineuses dans les pratiques agricoles pour réduire les intrants chimiques, ainsi que les projets de Bilans GES et de plantation de haies dans les exploitations agricoles, le programme LEADER a contribué de manière significative à accompagner la transition agroécologique sur le territoire. On constate un engagement bien plus fort des agriculteurs sur ces sujets qu'en début de programmation. De plus, les nouveaux exploitants souhaitent s'installer en agriculture biologique, parfois sur sols vivants, avec des exploitations diversifiées et en vente directe.

### Lien entre la recherche et les acteurs des espaces naturels et agricoles

Terre et Cité anime des espaces de rencontre entre chercheurs et acteurs locaux depuis 2013, cependant ce lien s'est renforcé grâce à la programmation LEADER à plusieurs titres : la présence de chercheurs dans le comité de programmation dont une représentante du Labex BASC membre du comité de projet, et la mise à disposition d'une enveloppe du Labex BASC pour accompagner les projets de recherche appliquée au territoire qui vient en

cofinancement du FEADER. Ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en œuvre de plusieurs projets de recherche appliquée au territoire, validés en comité de programmation et financés par le programme LEADER. Ce travail de proximité des chercheurs du Labex BASC a été reconnu et même si le financement du Labex, a proprement parler, n'a pas été poursuivi, il a pu être prolongé et repris dans le cadre de l'Université Paris-Saclay.

### Des coopérations jusqu'à l'international

L'un des souhaits du programme LEADER est d'encourager la coopération entre territoires. Après avoir développé des projets de coopérations avec des territoires voisins sur des sujets communs, l'ouverture de la possibilité de coopérer avec les USA a permis de développer un projet de collaboration tout particulier avec la Silicon Valley en Californie. Il a été envisagé un voyage d'une délégation sur le territoire Paris-Saclay pour échanger sur les outils de protection des terres agricoles mais aussi sur les politiques européennes en ce sens. Même si la période de pandémie a retardé ce voyage, un cycle de conférences est prévu et permettra de partager les expériences grâce à un financement FEADER, qui viendra en complément de financement de la délégation européenne à Washington.

En plus des impacts cités précédemment, les dynamiques évaluatives déclenchées sur le territoire en lien avec la ZPNAF et les autres territoires agriurbains détaillées en annexe ont permis de renforcer les liens avec nos partenaires sur le territoire et les territoires agriurbains franciliens. Ainsi il est indéniable que l'animation du GAL a non seulement permis la mise en œuvre du programme LEADER mais a permis d'amplifier la dynamique locale de développement rural et a été un catalyseur pour de nombreux projets.

## 2. Impact du programme LEADER sur les enjeux spécifiques du territoire

Comme expliqué en introduction et dans l'annexe 3, Terre et Cité s'est saisie de l'évaluation de son programme LEADER et plus généralement de l'évaluation de la dynamique territoire dès 2017, année où le lexique et les indicateurs ont été formulés. Ainsi il est possible de retrouver en annexe 04 l'ensemble des indicateurs et leurs objectifs respectifs développés par axes stratégiques. Le nombre d'indicateurs développés par l'association étant assez important, il a été décidé à travers cette synthèse d'intégrer et d'expliquer l'évolution de 2 à 3 indicateurs par fiche action, soit un total d'une vingtaine d'indicateurs qui peuvent résumer les enjeux spécifiques du territoire. Afin de mieux se repérer dans le lexique d'évaluation fourni en annexe, le numéro des indicateurs sera précisé à chaque début de paragraphe.

### **Axe I : Un cœur agricole durable pour ce territoire périurbain**

#### **Fiche Action I.A : Garantir les infrastructures indispensables à la fonctionnalité des espaces agricoles**

Deux indicateurs nous ont semblé intéressants à analyser au sein de cette fiche action :

- 2 - Nombre de points de blocages concernant les circulations agricoles
- 7 - Nombre de réunions portant sur la ZPNAF

Ces deux indicateurs montrent la prise en compte des fonctionnalités agricoles sur le territoire ainsi que l'évolution du suivi de la ZPNAF (Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière) par les différents acteurs du territoire.

Le premier indicateur sur le nombre de points de blocage est une valeur numérique directement demandée aux agriculteurs. C'est un indicateur particulièrement important sur le plateau de Saclay au regard des travaux d'urbanisation, d'élargissement de voies et de l'augmentation de la circulation à la suite de l'OIN. **En 2017, 12 points de blocage ont été observés, ils étaient 26 en 2019 et ont atteint 27 en 2021.** L'évolution entre 2017 et 2021 peut s'expliquer par le changement dans la collecte de données qui est plus précise grâce à la carte de recensement ainsi que le démarrage de certains travaux sur le plateau (Christ de Saclay, RD 36) et l'accroissement des aménagements dans les centres bourgs qui créent des points de blocage. Le Christ de Saclay, reste le point de blocage le plus important, étant cité par 5 agriculteurs. Sur cette problématique, Terre et Cité porte le projet LEADER de "fonctionnalités agricoles" ayant pour but d'accompagner les collectivités et les aménageurs dans une meilleure prise en compte des fonctionnalités agricoles afin d'éviter des situations de blocages pour les engins agricoles mais aussi les entraves dans les champs. Le programme LEADER en tant que tel a permis de mieux identifier et cibler les problèmes (ce qui est très apprécié des agriculteurs), mais pas nécessairement de tous les résoudre à ce stade.

Concernant le nombre de réunions portant sur la ZPNAF, **13 réunions ont été comptabilisées en 2017, 7 en 2019 et 15 en 2021.** Sont comptées ici le nombre de réunions dont Terre et Cité est informée. Ceci peut s'expliquer par la démarche d'évaluation du programme de la ZPNAF lancée par l'EPA Paris-Saclay et animée par Terre et Cité ainsi que par une implication plus forte de l'EPA Paris-Saclay dans l'animation des comités de suivi. Plusieurs projets concernant la ZPNAF ont été accompagnés dans le cadre du programme LEADER, qui contribue clairement au dynamisme des échanges relatifs aux espaces agricoles et naturels sur le territoire.

### Fiche Action I.B : Appuyer des projets collectifs structurants pour le développement de l'agriculture à l'échelle du plateau

Deux indicateurs nous ont semblé intéressants à analyser au sein de cette fiche action :

- 14 - Le nombre de projets collectifs (qui impliquent plus d'une institution) retenus pour la relocalisation et la consolidation des filières en lien avec le territoire
- 12 - Le nombre d'ETP créés au sein des exploitations agricoles depuis le lancement du programme LEADER

Il est observé une bonne dynamique sur cette fiche action avec **13 projets collectifs pour la consolidation des filières programmés depuis le début de la programmation.** Cette évolution permet de dépasser de 60% l'objectif de 2023 et s'explique par l'installation de nouvelles exploitations, notamment en maraîchage, et par les projets d'achat de machines agricoles par des groupes d'agriculteurs comme la roto-étrille, une machine d'épandage de fumier et poly-outils ou encore l'achat d'un broyeur.

Concernant le nombre d'ETP créés au sein des exploitations agricoles depuis le lancement du programme LEADER, **13,5 ETP ont été créés dans les filières agricoles** depuis le début de la programmation. **Ce chiffre correspond à 90% de l'objectif prévu.** Il est

observé que ces créations de postes sont souvent effectuées au sein d'une seule exploitation en lien avec une évolution du modèle économique de l'exploitation qui permet d'assumer un accroissement de main d'œuvre (diversification des exploitations). Par exemple, l'installation de la ferme périurbaine de Magny-les-Hameaux, subventionnée par LEADER, était prévue pour deux exploitants à l'origine. Aujourd'hui 5 exploitants travaillent sur ces terres dont deux éleveurs (Olivier Marcouyoux, berger itinérant et Cécile Manès, éleveuse de brebis, tous deux financés par le programme LEADER).

De plus, il est prévu avant la fin de programmation d'installer 6 nouveaux agriculteurs.

### Fiche Action I.C : Encourager la diversification et l'évolution durable des exploitations agricoles

Trois indicateurs nous ont semblé intéressants à analyser au sein de cette fiche action :

- 16 - Part de la SAU conduite en agriculture biologique
- 17 - Typologie des diversifications agricoles
- 21 - Nombre de clients dans les points de vente

Il est observé entre 2015 et 2021 **une augmentation de 300 hectares de la SAU labellisée Agriculture Biologique sur le territoire, soit une augmentation de 10% en bio sur la surface globale**. Cette augmentation s'explique par la labellisation d'une grosse exploitation céréalière du territoire et l'augmentation de la surface cultivée de plusieurs exploitations déjà en agriculture biologique. En 2021, 18,5% de la SAU du territoire LEADER des agriculteurs interrogés est conduite en agriculture biologique. Ceci peut aussi s'expliquer par de nombreuses discussions dans les différentes instances collectives LEADER et celles dans le collège agriculteurs de Terre et Cité. En effet, beaucoup d'acteurs du territoire appuient sur l'importance de l'agriculture biologique et encouragent ce type de projet, ce qui participe à la volonté des exploitants de se tourner vers de l'agriculture biologique. **Par ailleurs, la bonification pour l'agriculture biologique est, elle aussi, incitative pour les porteurs de projets**. On peut également noter que les trois futures exploitations en cours d'accompagnement actuellement seront toutes les 3 en agriculture biologique.

Pour l'indicateur sur la typologie des diversifications agricoles (brebis, élevage, vignoble, maraîchage...), il est observé que le maraîchage est également une tendance qui se développe, avec l'installation de nouveaux maraîchers sur le territoire. L'évolution la plus notable reste cependant la vente directe à la ferme, avec en 2015 trois structures qui la pratiquaient pour huit en 2021. On note également une forte augmentation à l'introduction de légumineuses dans les cultures. Quelques autres types de diversifications existent : vente de laine pour un éleveur de moutons, production de fromage, lait et savon à partir de brebis. Par ailleurs, est prévue l'installation d'un vignoble sur la commune de Vauhallan mais aussi l'installation de deux nouveaux couples de maraîchers en agriculture biologique sur la commune de Bièvres et des Loges-en-Josas.

⇒ Il faudrait recenser les projets accompagnés et financés concernant la diversification

Enfin concernant l'indicateur quantifiant le nombre de clients dans les points de vente directe à la ferme, une augmentation constante **du nombre de clients qui s'approvisionne chaque année dans les points de vente est observée**. Cet indicateur est récupéré en demandant directement aux exploitations agricoles qui font de la vente sur place. Une augmentation relative existe depuis le début de la programmation qui s'explique par la mise en

place de systèmes de vente directe par de nouveaux exploitants du territoire et l'augmentation de la fréquentation des points de vente qui existaient déjà. Il est possible de citer le projet de vente à la ferme périurbaine de Magny-les-Hameaux financé par le programme LEADER ou encore la mise en place du "Garde-manger", magasin de producteurs qui a pu profiter de l'accompagnement du GAL. **Cette dynamique permet ainsi d'atteindre 76% de l'objectif 2023 et de consolider une tendance pour l'avenir.** Pour les dynamiques sur le territoire hors programme LEADER : L'EPA Paris-Saclay a lancé en 2019-2020 une étude sur le « Manger Local », en partenariat avec Terre et Cité. Ces travaux ont permis d'analyser plus précisément les fonctions d'offre et de demande du marché local sur le territoire dans le but de développer des outils et des modalités de distribution en vente directe adaptées aux profils des exploitants et de leurs consommateurs. **On peut noter que la demande sur le territoire est plus importante que l'offre**, ce qui pourrait permettre à de nouveaux exploitants de vendre en direct leurs produits.

## **Axe II : Un territoire partagé qui révèle ses richesses**

### **Fiche Action II.A : Co-construire et coordonner une vision d'ensemble des richesses patrimoniales et des usages du territoire**

Deux indicateurs nous ont semblé intéressants à analyser au sein de cette fiche action :

- 30 - Nombre d'études portant sur le recensement des richesses patrimoniales sur l'ensemble du territoire
- 29 - Ressenti des membres du Comité Technique quant à la complétude de la prise en compte de l'ensemble du périmètre du GAL

Concernant le nombre d'études portant sur le recensement des richesses patrimoniales sur l'ensemble du territoire, il est constaté **un certain décalage entre le nombre de projets présentés pour avis de programmation LEADER (3 depuis 2017) et celui de la dynamique générale animée par la structure porteuse.** En effet concernant les projets d'étude globale, on observe une difficulté à identifier des acteurs qui ont les compétences requises, alors que de nombreuses initiatives de matérialisation concrètes se sont présentées (cf fiche II-B).

Les membres du comité technique LEADER ont été impliqués sur différents indicateurs comme leur ressenti sur des membres du Comité Technique quant à la complétude de la prise en compte de l'ensemble du périmètre du GAL sur les projets patrimoniaux. Sur la période 2017-2019, **les membres du comité technique étaient tous satisfaits du souci apporté par les membres du GAL à prendre en compte les communes des différents départements.** Certaines communes n'ont pas fait l'objet de projets mais les membres du comité technique estiment que cela n'est pas imputable aux caractéristiques du dispositif de la programmation LEADER. **En 2021, la majorité des membres du comité technique estiment que la prise en compte de l'ensemble du périmètre du GAL pourrait être encore améliorée :** leur retour montre que le plateau est trop privilégié par rapport aux vallées, ou qu'il n'y a pas de projets sur la ville de Guyancourt qui est pourtant dans le périmètre.

## Fiche Action II.B : Mettre en oeuvre des projets structurants pour cette vision d'ensemble

Deux indicateurs nous ont semblé intéressants à analyser au sein de cette fiche action :

- 31 - Nombre de points d'intérêt patrimoniaux ou naturels bénéficiant d'une mise en valeur signalétique
- 32 - Linéaire de circuit de balade sur le territoire du LEADER

On décompte au total **9 points d'intérêts patrimoniaux concernés par une mise en valeur signalétique tout au long de la programmation**. On considère comme mise en valeur signalétique un ensemble et non pas le nombre de panneaux. L'objectif du GAL était beaucoup plus élevé concernant cet indicateur, cependant, 14 projets ont fait l'objet d'un accompagnement sur cette fiche action. L'un des principaux freins à l'aboutissement de ces réflexions s'explique par le besoin de coordination des différents acteurs du territoire afin d'éviter des initiatives isolées. Le besoin de consensus sur les méthodes de collecte et les outils de signalétiques a ainsi ralenti le processus de finalisation de ces projets. mais là encore le besoin de coordination entre collectivités et acteurs institutionnels et de consensus a ralenti les mises en œuvre. Le nombre de projets devrait augmenter avec trois projets de signalétique en cours accompagnés par l'équipe technique du GAL (ZPNAF par la Communauté Paris-Saclay, Circuit de randonnée par Versailles Grand Parc et panneaux de ferme par Terre et Cité).

Le kilométrage linéaire de circuits de balade sur le territoire du LEADER est en augmentation : **en 2015 il était de 45,5 km et en 2021, 63,7 km**. Le projet LEADER de circuit de randonnée porté par Versailles-Grand-Parc a participé à l'allongement du nombre de kilomètres de randonnées sur le plateau de Saclay.

## Fiche Action II.C : Stimuler les acteurs économiques et associatifs qui valorisent les patrimoines

Deux indicateurs nous ont semblé intéressants à analyser au sein de cette fiche action :

- 35 - Le nombre de projets privés financés sur le territoire
- 39 - Le nombre de projets pédagogiques accompagnés par le programme LEADER

**Deux projets privés entrant dans cette fiche action ont été présentés pour avis de programmation depuis le début de la programmation, le GAL a cependant accompagné huit porteurs de projets supplémentaires**. Ce décalage est révélateur de l'intérêt des porteurs de projets privés qui s'intéressent au programme LEADER. Même si l'accompagnement de ces porteurs de projets n'aboutit pas toujours à une présentation en avis pour programmation, les échanges et les informations transmises par l'équipe d'animation permettent souvent la réalisation de ces projets par d'autres canaux extérieurs au programme LEADER.

Enfin, **quatre projets pédagogiques ont été présentés en avis pour programmation du programme LEADER** et sont principalement des projets de visites du territoire (visite de ferme, randonnées durables...). L'activité d'animation pédagogique est un pilier central des missions de Terre et Cité car ce sont près de 30 projets qui ont été mis en place ou sont actuellement accompagnés par l'équipe technique. Ces projets concernent des

animations ponctuelles, cycliques ou la production de supports pédagogiques à destination de différents publics du territoire. Les projets pédagogiques ont un but réel de faire connaître de patrimoine et de la valoriser envers de jeunes publics mais aussi des habitants ou des visiteurs ponctuels.

Finalement, on remarque de manière générale que l'axe concernant le patrimoine est un axe où les objectifs ont pu être moins atteints que sur les autres. Cette remarque est également applicable au niveau des montants des fiches action, sachant que celles-ci font partie des moins consommées. Cela peut s'expliquer par la difficulté de mettre en place des projets où doivent être impliqués plusieurs acteurs du territoire, ou qui sont souvent mis en place par des collectivités, ce qui complexifie administrativement les dossiers et augmente les temps de prise de décision.

### **Axe III : Le plateau de Saclay, laboratoire agriurbain des territoires de demain**

#### **Fiche Action III.A : Favoriser les interactions avec l'enseignement et la recherche pour accompagner l'évolution des techniques agricoles et l'émergence de démarches environnementales**

Deux indicateurs nous ont semblé intéressants à analyser au sein de cette fiche action :

- 40 - Nombre de projets de recherche soutenus financièrement par le programme LEADER
- 44 - Qualité des interactions entre la recherche et l'agriculture

Plusieurs projets de recherche action ont été initiés sur le territoire en collaboration avec les acteurs des établissements de la recherche (INRAE, Université Paris Saclay, AgroParisTech...) et les exploitants. **Cette dynamique permet d'atteindre l'objectif fixé en 2023 avec 6 projets de recherches actions initiés sur le territoire depuis le début de la programmation.** Certains projets de recherche sont également en cours de montage, tel le projet d'adaptation au changement climatique des cultures légumières porté par l'INRAE. Par ailleurs, la dynamique de coopération autour du Living Lab animée par Terre et Cité et dont le lancement a été financé par le programme LEADER **permet l'accompagnement et le suivi de près de 12 projets supplémentaires** et témoigne de l'engagement des chercheurs et des agriculteurs dans des dynamiques de recherche. De plus, la fiche action III-A est une des fiches action les plus consommées en fin de programmation, ce qui démontre bien l'importance du lien qui a pu être créé sur le territoire grâce au programme LEADER.

L'indicateur qui peut venir compléter celui précédent qui est quantitatif serait l'indicateur qualitatif "*qualité des interactions entre la recherche et l'agriculture*". Il est observé que l'avis des exploitants sur la qualité des relations avec le monde de la recherche s'est nuancé depuis 2017. **En 2019, 42% se disent satisfaits de la qualité de ces interactions tandis que 29% estiment qu'elles pourraient être améliorées.** Les principales raisons invoquées sont le manque de retour des chercheurs au cours des projets de recherche appliquée et le besoin d'avoir une meilleure diffusion de résultats concrets. Les exploitants restent néanmoins très positifs vis-à-vis des initiatives de recherche action menées sur leurs exploitations. Toutefois, les 29% des interrogés qui n'expriment pas d'avis révèlent que

certaines exploitations n'ont pas encore été intégrées aux dynamiques d'échanges avec les chercheurs. **En 2021, la majorité des agriculteurs restent satisfaits des interactions avec la recherche, et inversement.** Néanmoins, un plus grand nombre d'agriculteurs (6 contre 4 les années précédentes) ne s'est pas exprimé. Cette augmentation peut se comprendre par l'arrivée d'agriculteurs qui n'ont pas encore eu d'interactions notables avec les chercheurs et par le manque d'événements permettant de les faire se rencontrer lié à la crise sanitaire.

### Fiche Action III.B : Encourager les innovations sociales locales qui répondent aux enjeux agricoles et alimentaires des tissus urbains franciliens

Deux indicateurs nous ont semblé intéressants à analyser au sein de cette fiche action :

- 47 - Nombre de projets de production alimentaire en milieu urbain à destination de la consommation locale urbaine financés par le programme
- 49 - nombre d'établissements de restauration du territoire engagés dans une initiative de réduction du gaspillage alimentaire accompagnés dans le cadre du programme LEADER

Le projet recensé en 2017 par ce premier indicateur concerne la filière d'élevage pastoral. Les difficultés de développement de ce type de projet d'installation en milieu urbain s'expliquent souvent par le manque d'accès au foncier nécessaire à l'installation et les besoins d'infrastructures spécifiques. Ces difficultés expliquent également le problème d'aboutissement de certains projets proposés. Depuis le début de la programmation l'équipe technique du GAL a **rencontré 10 porteurs de projet de production alimentaire en milieu urbain qui ont pu être confrontés à ses difficultés ou n'ont finalement pas eu recours au programme LEADER.** Par ailleurs le GAL a accompagné le bureau d'étude "La fabrique du lieu" pour le développement de projet paysager et productif en lisière de commune sur trois communes et finalement a été concrétisé seulement sur une, hors programme LEADER.

Enfin, il est intéressant d'étudier le nombre d'établissements de restauration du territoire engagés dans une initiative de réduction du gaspillage alimentaire accompagnés dans le cadre du programme LEADER. **Finalement, le GAL du plateau de Saclay n'a pas financé de projet de ce type.** Cependant le projet avec le SIOM a bénéficié d'un accompagnement mais n'est finalement pas allé jusqu'au bout car le projet ne correspondait pas à ce qui était attendu en comité de programmation. Des retours ont été fait que le projet n'était pas assez impliqué localement sur la valorisation des déchets et le manque de contact avec les agriculteurs.

### Fiche IV : Coopération

L'indicateur sélectionné est :

- 53 - Nombre de réunions réunissant différents GAL

On compte ici le nombre de réunions réunissant divers GAL où Terre et Cité est présent. Le nombre est de 10 de 2016 à 2017, de 16 pour 2018 et 2019 et de 11 pour 2020 et 2021. On observe que la structure d'animation du GAL participe à la dynamique de réunion et d'échanges avec les autres territoires Leader. Cette implication est lisible par la participation aux différentes réunions plénières organisées par la région Île-de-France mais aussi à des événements ou des ateliers de travail organisés par le Réseau Rural ou des journées de



rencontres inter-GAL LEADER France et la participation à des séminaires organisés à l'échelle européenne.

De manière plus générale, le GAL s'est fortement impliqué dans la recherche de partenariat afin de mener un projet de coopération. Cela se traduit par un projet avec la Plaine de Versailles et un projet en cours de montage avec l'OpenSpaceAuthority de Santa Clara.

## Conclusion

Ce travail d'évaluation, dont la méthodologie a été montée et prise en main dès le début de la programmation, permet de montrer la manière dont le programme LEADER de par son impact financier et ses instances a modifié de manière significative le territoire et les liens entre ses acteurs. En effet la récolte de données effectuée dès 2017 montre le développement des dynamiques agricoles, patrimoniales et de recherche depuis 6 ans à travers les 56 indicateurs mis en place.

A travers ces indicateurs de réalisation, on peut constater que le programme LEADER a été un succès à plusieurs niveaux : il a permis de financer 34 projets répondants aux enjeux identifiés par les acteurs locaux dans les fiches actions, les trois instances ont créé du lien entre les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, recherche...) et permis de développer de nombreux projets collectifs. La dynamique de rencontre a lancé de nouveaux projets partenariaux (PAT, Living Lab) et la communication menée pour le programme a poursuivi le travail de sensibilisation pour la préservation de ce territoire agriurbain.

Concernant l'animation et la gestion du programme, il a pu être constaté que la lourdeur administrative pouvait parfois décourager les porteurs de projets, ce qui obligeait l'équipe technique du GAL à les remobiliser. Cette lourdeur demande également une équipe très bien formée au programme et de la ressource humaine importante au sein de l'association. Cependant cette première programmation a pu former l'ensemble de l'équipe technique du GAL aux différentes facettes d'un programme (animation, gestion, administration..) et sur le financement d'aides de manière générale. De plus, le fait de porter un programme européen et surtout de le mener à bien a apporté de la crédibilité à l'association auprès des acteurs institutionnels et donné confiance à de nombreux partenaires, permettant de mobiliser des moyens supplémentaires.

Finalement, l'évaluation permet d'avoir une vision globale de la programmation, et de prendre en compte ses résultats afin de mettre en place des modifications et des améliorations de l'animation/gestion, du lien avec les porteurs de projets. Le caractère participatif de cette évaluation a permis également de faire vivre et de réinterroger concrètement la stratégie du GAL avec les acteurs locaux, accompagnant ainsi la maturation de leur vision d'avenir du territoire. On observe par exemple que certains acteurs du territoire se sont très bien appropriés certaines fiches actions, celles afférentes à la recherche ou à la diversification par exemple, tandis que celles sur le patrimoine ont été moins mobilisées. De plus, elle montre que le programme LEADER a pu développer des bénéficiaires qui impacteront sur plusieurs années le territoire et des acquis qui seront nécessaires pour une prochaine candidature LEADER, ou tout autre programme européen nécessitant ce niveau d'expertise.